

CHRONIQUE.

La première livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. Alphonse de Boissieu, vient de paraître ; nous rendrons prochainement compte de ce remarquable travail dans lequel M. Louis Perrin s'est distingué, de son côté, par l'exécution des planches et par le dessin de belles initiales romaines, destinés à reproduire les inscriptions. Nous aurons donc un double tribut à payer : au savant qui a mis en lumière et commenté tous les monuments épigraphiques qui concernent notre ville, et nous en donne une intéressante histoire, et à l'habile typographe qui a su si bien comprendre et servir les intérêts de la science archéologique. La seconde livraison de ce grand ouvrage est déjà fort avancée, et nous devons à la complaisance de l'auteur la communication de la *Table de Claude*, l'une des plus importantes inscriptions de cette seconde partie. Nous en donnons une exacte reproduction, au dixième de sa grandeur, dans notre numéro de ce jour.

— M. Cochet, substitut de M. le Procureur général, a prononcé, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour royale de Lyon, un discours qui surviva à la circonstance qui l'a fait naître. C'est l'éloge du jurisconsulte Jean Domat. Nous reviendrons sur ce discours qui a reçu de l'impression une nouvelle publicité. Disons de suite qu'il est aussi bien pensé que bien écrit.

— L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a élu mardi, au premier tour de scrutin, Mgr Billet, archevêque de Chambéry, membre associé, et M. François, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres de Lyon, membre titulaire dans la classe des belles-lettres et arts. M. Louis Guillard, chef d'institution à Lyon, a été élu académicien libre au second tour de scrutin. Aucun des candidats présentés pour la section des sciences n'a pu réunir la majorité exigée par les règlements.

Le conseil municipal de Lyon a, dans une de ses dernières séances, élevé à 2,400 fr. la subvention qu'il accorde à cette compagnie. Dans sa reconnaissance, l'Académie a décidé qu'à dater de ce jour M. le maire de Lyon serait président honoraire de cette société, et resterait, sur sa demande, inscrit au nombre des membres associés.

— Le regrettable conflit élevé entre l'Université et la ville de Lyon, au sujet de la propriété des bâtiments dits du Grand Collège, vient d'être enfin terminé par la transaction suivante :

1° La reconnaissance par l'Université du droit de propriété à la ville de Lyon sur ces bâtiments ;

2° La reconnaissance, de la part de la ville, du principe que ces bâtiments devront, avant tout, être affectés aux besoins de l'instruction publique, et que les portions inutiles à ces besoins devront seules être mises à la disposition de la ville.